



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 8967

Texte de la question

M Jean-Jack Queyranne attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur la nécessité d'une réforme de la fiscalité locale. En septembre 1988, il avait annoncé qu'une réflexion serait engagée cette année afin de réexaminer le système actuel. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sur quelles bases il entend orienter cette réflexion.

Texte de la réponse

Reponse. - Les nombreuses études entreprises ces dernières années et la concertation entretenue avec les élus locaux sur ce sujet n'ont pas encore permis de concevoir un système qui présenterait plus d'avantages et moins d'inconvénients que le dispositif en vigueur. Cela étant, le Gouvernement recherche de manière permanente les améliorations susceptibles d'être apportées à la fiscalité directe locale ; un projet de loi fixant les modalités d'une révision générale des valeurs locatives foncières, dont le vieillissement est une des causes principales des difficultés actuelles, sera prochainement soumis au Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Queyranne Jean-Jack](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8967

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 417